

ARRETE N° 58/2023

TRAVAUX DE RENOVATION MAIRIE - FERMETURE DE LA RUE DES DAMES

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Considérant le commencement des travaux de rénovation sur bâtiment de la Mairie de Saint-Julien-sur-Cher,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux de rénovation sur le bâtiment de la Mairie, la circulation, le stationnement ainsi que l'accès aux piétons seront interdits rue des dames du n° 2 au n° 4 à compter du **08 Janvier 2024 au 30 Septembre 2024**.

Article 2 : Seules les entreprises missionnées dans le cadre des travaux ne sont pas concernées par cet arrêté.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, le sens interdit du 10 rue des Dames est supprimé, permettant aux riverains de la rue des Dames et de la rue des Ecoles de rejoindre leur domicile.

Article 4 : Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier. Le Maire et la Brigade de

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 12/12/2023

Le Maire,
Romain SOURIOUX

